

RÉSOLUTION N° 4/2018
SUR LA NOMINATION DE QUATRE MEMBRES DU COMITÉ
D'AUDIT ET DE FINANCE
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
20-21 novembre 2018

L'Assemblée des Parties,

En vertu des articles 28 à 31 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, telles qu'amendées, et de l'article 2 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties, telles qu'amendées;

Rappelant la résolution n° 6/2015, au titre de laquelle l'Italie a été élue comme membre du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, arrivé à terme au moment de la réunion annuelle 2017 de l'Assemblée des Parties;

Rappelant la résolution n° 4/2016, au titre de laquelle l'Italie, représentée par Filippo Alessi, a été nommée président du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, qui arrive à terme au moment de la réunion annuelle 2018 de l'Assemblée des Parties;

Rappelant la résolution n° 5/2016, au titre de laquelle le Pérou, les États-Unis et la Turquie ont été élus comme membres du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, qui arrive à terme au moment de la réunion annuelle 2018 de l'Assemblée des Parties;

Notant que l'article 2(1) des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties dispose que le Comité est composé de trois ou cinq Parties membres, désignées par l'Assemblée;

Considérant que l'article 2(2) du Règlement de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties mentionne qu'un mandat de deux ans peut être renouvelé une fois pour un maximum de quatre ans et que l'Italie a déjà siégé au Comité pour trois ans;

Considérant en outre que l'Assemblée des Parties a reçu les candidatures de l'Italie, du Pakistan, du Pérou et des États-Unis, au poste de membre du Comité d'audit et de finance;

Décide:

De nommer le Pakistan, le Pérou et les États-Unis comme membres du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, qui arrivera à terme au moment de la réunion annuelle 2020 de l'Assemblée des Parties et de nommer l'Italie comme membre du Comité d'audit et de finance pour un mandat d'un an, venant à échéance en 2019 à l'assemblée annuelle des Parties.

/FIN